

**Remise de la subvention accordée par la Carsat Nord-Est
à la Résidence Clamart
au titre d'une aide à l'investissement pour la rénovation des
logements-foyers pour personnes âgées autonomes**

Châlons-en-Champagne
1^{er} décembre 2014

Sommaire

- **La Carsat Nord-Est accorde une subvention exceptionnelle pour le foyer-logement Clamart de Châlons-en-Champagne 3**
- **L'action sociale de la Carsat Nord-Est 4**
- **Le logement-foyer Clamart 6**
- **Le CCAS de Châlons-en-Champagne 7**

La Carsat Nord-Est accorde une subvention exceptionnelle pour le foyer-logement Clamart de Châlons-en-Champagne

1 700 000 euros, c'est le montant total du financement accordé pour la résidence Clamart au titre de l'aide à l'investissement pour la rénovation des foyers-logements, dont :

- 850 000 euros dans le cadre du plan d'aide à l'investissement dans les logements portés par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse pour le compte de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
- 850 000 euros dans le cadre d'une subvention complémentaire exceptionnelle votée par la commission d'action sociale de la Carsat Nord-Est

À cette occasion, une manifestation se déroulera

Le lundi 1^{er} décembre 2014 à 16h00
dans les locaux de la résidence Clamart - 23 rue Clamart à Châlons-en-Champagne

En présence de :

- Monsieur Benoist APPARU, Député-Maire de Châlons-en-Champagne - Président du CCAS
- Monsieur Éric LAURENT, Président de La Renaissance Immobilière Châlonnaise
- Messieurs Maurice OSUNA et Jean-François PETIT, Vice-Présidents du Conseil d'Administration de la Carsat Nord-Est
- Monsieur Alain MARJOLET, Directeur de La Renaissance Immobilière Châlonnaise - Propriétaire de la Résidence
- Monsieur Albert LAUTMAN, Directeur de la Carsat Nord-Est

Dans le cadre du Plan d'Aide à l'Investissement (PAI) financé par la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) a lancé un appel à projets national pour financer des projets de rénovation.

La multitude de projets déposés pour la Lorraine et la Champagne-Ardenne a montré l'importance des besoins régionaux et le dynamisme de terrain. La commission de la Carsat Nord-Est a donc décidé d'accorder, à titre exceptionnel et en complément de l'aide à l'investissement de la CNSA, une subvention de 2 millions d'euros en faveur de 9 logements foyers situés en Lorraine-Champagne-Ardenne.

Le projet déposé par La Renaissance Immobilière a particulièrement retenu l'attention de la Carsat sur la nécessité de remettre l'établissement aux normes réglementaires, notamment sur la sécurité incendie et l'accessibilité.

L'action sociale de la Carsat Nord-Est

Vivre le plus longtemps possible tout en vieillissant le mieux possible constitue un enjeu sociétal majeur.

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des retraités à chaque étape de leur vie, l'Assurance retraite développe une politique d'action sociale axée sur la prévention de la perte d'autonomie.

Reposant sur une approche « Sécurité sociale », elle s'articule sur une progression des modes d'intervention en fonction des besoins des retraités et s'appuie sur un partenariat avec les acteurs nationaux, régionaux et locaux qui contribuent au bien vieillir.

Contribuer au développement d'une gamme diversifiée de lieux de vie collectifs de qualité pour personnes âgées autonomes est l'une de ses grandes missions.

Moderniser les logements-foyers

Le projet de loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement a notamment pour ambition de conforter et de dynamiser les logements-foyers permettant de concilier indépendance de l'habitation et services collectifs, accessibles financièrement grâce à des tarifs modérés.

Construits dans les années 1960, 1970 et 1980, les logements-foyers doivent être rénovés pour s'adapter aux besoins des personnes âgées et aux nouvelles normes. Mais les travaux restent difficiles à financer.

C'est pourquoi, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie des personnes âgées (CNSA) a confié à la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), le soin d'être opérateur dans la mise en œuvre du Plan d'Aide à l'Investissement (PAI).

Cette aide a vocation à soutenir les opérations visant prioritairement à la modernisation et à l'adaptation des logements-foyers. Ils concernent les travaux de réhabilitation, de mise aux normes, de restructuration, d'agrandissement ou de reconstruction, ayant comme objectif l'amélioration du cadre de vie, du confort et de la sécurité des résidents.

Selon la convention signée entre la CNSA et la CNAV, les caisses de retraite peuvent accorder aux structures candidates des subventions sur la base d'une analyse par les caisses régionales de l'éligibilité des projets, qui devront notamment répondre aux critères suivants :

- Une réponse aux besoins locaux
- Une offre de proximité, permettant de conserver des liens avec l'environnement social et garantissant un cadre de vie sécurisant

- Un projet de vie sociale fondé sur le lien social, l'ouverture de la structure sur l'extérieur et la prévention de la perte d'autonomie
- Des prestations de qualité à des tarifs permettant l'accueil de personnes retraitées socialement fragilisées
- Un cadre architectural de qualité, adapté aux besoins des résidents, répondant aux normes de réglementations en vigueur et s'inscrivant dans une démarche de développement durable
- Un cofinancement du projet de réhabilitation du logement-foyer

Le logement-foyer Clamart

La dernière réhabilitation date de 1993. À ce jour, l'établissement ne répond plus aux normes réglementaires, notamment sur la sécurité incendie et handicap (aucun logement n'est actuellement accessible aux personnes à mobilité réduite).

Le programme de réhabilitation globale de l'établissement porte sur une mise aux normes de l'établissement, l'amélioration du confort des résidents ainsi que sur une adaptation des besoins.

- la mise en conformité de l'ascenseur,
- la mise aux normes électriques,
- la création d'un système de sécurité incendie pour les locaux communs,
- l'aménagement des sanitaires publics accessibles aux personnes à mobilité réduite,
- le changement des menuiseries,
- l'installation d'une VMC,
- l'aménagement des salles de bain et des cuisines dans les logements des résidents,
- la mise en place d'un système d'interphonie
- la réalisation d'une extension offrant 8 logements supplémentaires.

Le logement-foyer est un mode d'accueil, non médicalisé, intermédiaire entre l'habitat individuel et l'hébergement collectif en institution, destiné à accueillir des personnes âgées autonomes dans des logements indépendants à titre de résidence principale, assortis d'équipements et de services collectifs de qualité (restauration, blanchisserie, activités et animations...) dans un cadre architectural adapté au vieillissement.

Cette formule d'hébergement est particulièrement adaptée pour les personnes valides, mais qui ne souhaitent ou ne peuvent plus vivre chez elles pour différentes raisons comme le manque de sécurité, l'inconfort, la vétusté ou encore la solitude.

Le CCAS de Châlons-en-Champagne

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif qui possède une autonomie juridique et financière. Il est administré par un Conseil d'Administration de 11 membres présidé par le Maire.

Le CCAS de Châlons-en-Champagne, avec plus de 300 agents répartis sur une vingtaine d'équipements assure aux châlonnais et châlonnaises, quels que soient leur âge, leur condition sociale ou des difficultés qu'ils rencontrent, un service public au plus proche de leurs préoccupations.

Acteur majeur de la politique sociale municipale, le CCAS œuvre en lien étroit avec la Ville de Châlons-en-Champagne, mais également avec les services de l'État et les institutions publiques.

La Résidence Clamart est gérée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Châlons-en-Champagne, établissement public administratif.

Il est conventionné avec la Carsat Nord-Est sur les champs suivants :

- l'amélioration de l'information à destination des retraités,
- une meilleure connaissance des besoins des personnes âgées,
- l'amélioration et la diversification des réponses apportées aux retraités,
- le développement d'une gamme de lieux de vie collectifs adaptés aux retraités encore valides mais fragiles.